

Décision n° 2012-1415
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 6 novembre 2012
portant sur l'ouverture du numéro spécial 110

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la demande de l'association « Ensemble contre le SIDA » en date du 17 octobre 2012, reçue le 19 octobre 2012 ;

Après en avoir délibéré le 6 novembre 2012 ;

Décide :

Article 1 - Le numéro 110, destiné à recevoir les appels liés à des opérations ayant en particulier pour objet de collecter des fonds pour des causes humanitaires, est ouvert du 18 février 2013 au 30 avril 2013 pour l'opération « Sidaction ».

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'association « Ensemble contre le SIDA ».

Fait à Paris, le 6 novembre 2012

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI